

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze Janvier, les membre du Conseil Municipal de Barneville-Carteret , légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire, Monsieur Gérard DELAMONTAGNE, Monsieur Pierre LEROUX, Monsieur Christophe LOUIS DIT GUERIN, Monsieur Alain DESPLANQUES, Maires Adjoints, Madame Jocelyne LAMBARD, Madame Gisèle LECLERC, Conseillères déléguées, Mademoiselle Régine LESAGE, Monsieur Jean-Luc LEBLOND, Madame Catherine TOLLEMER, Monsieur Thierry MENDES, Madame Delphine JIMENEZ-GRENIER, Madame Véronique AUVRAY, Monsieur Michel OESTEREICH.

Absents excusés :

Madame Frédérique BLEICHER a donné pouvoir à Monsieur Alain DESPLANQUES, Monsieur Jean LETELLIER a donné pouvoir à Monsieur Le Maire, Monsieur Pierre CANDONI, Monsieur Renaud BLONDET.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h10.

Les procès-verbaux des séances du 14 Novembre 2013 et du 19 Décembre 2013 sont adoptés à l'unanimité.

Madame Jocelyne LAMBARD est désignée Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Informations :

Monsieur Le Maire fait part d'une carte de remerciements de Monsieur et Madame POTAIRES pour l'installation du réseau électrique rue des Prés Salés. Monsieur Le Maire précise que cette installation servira également à alimenter en électricité le terrain des gens du voyage et il espère que cette amélioration entrainera leur future installation sur ce terrain mis à leur disposition.

ORDRE DU JOUR :

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 :

Le prochain recensement de la population va se dérouler du 15 janvier au 16 Février 2014. Il est donc nécessaire de créer 9 postes d'agents non titulaires temporaires pour une période allant du 6 Janvier 2014 au 28 Février 2014.

La rémunération de ces personnels est déterminée en fonction des feuilles de recensement collectées aux taux suivants :

Feuilles de logement collectées y compris les feuilles de logement non enquêté :	1.25€
Bulletin Individuel collecté	1.75€
Dossier d'adresse collective	1.75€
Bordereau de district	6.05€
Participation à chaque séance de formation (demi-journée)	37.00€

Ainsi qu'un forfait d'un plein de carburant par agent de recenseur.

Une dotation de l'Etat d'un montant de 7250€ est prévue pour faire face à ces dépenses. Pour mémoire en 2009, le coût représentait 6 500€ avec un montant de 1.50€ par bulletin. Cependant, il convient d'ajuster les montants de rémunération. C'est en effet un gros travail et la rémunération doit être en adéquation avec le travail effectué.

Les agents recenseurs sont :

Sylvie HUE, Julie LAURENT, Stéphanie LECROISEY, Justine BECHET, Isabelle GRISOLFI, Brigitte BOTTA, Françoise AMOROS, Maryline LECUREUIL et Jennifer PACARY (ces deux dernières sont des agents de la commune, mais elles suivent la formation pour venir en renfort au cas où).

TRAVAUX EN URGENCE PLAGES DE BARNEVILLE

Monsieur Le Maire rappelle les dégâts importants qu'a subi la plage de Barneville la semaine passée en raison de la conjugaison d'un coefficient de marée élevé et d'une forte tempête. A certains endroits, la dune a reculé de 7 à 8 mètres entamant les lais de mer et risquant d'attaquer le boulevard Maritime. Il fallait agir en urgence avant la prochaine grosse marée de la fin du mois.

Il exprime toute sa gratitude à Gérard DELAMONTAGNE qui a suivi ce dossier et a pu trouver les entreprises, les engins et les matériaux pour intervenir cette semaine.

Monsieur Le Maire a entendu certains concitoyens se plaindre du fait que la Commune n'avait pas été prévoyante. Il précise que chacun doit être convaincu que la commune avait anticipé par le lancement d'études, mais il est difficile de prévoir le déchaînement des éléments naturels. Il rappelle également que d'autres endroits du littoral Français, notamment la Bretagne et les landes ont été plus sévèrement endommagés encore.

Il rappelle que depuis plusieurs années, le Conseil Municipal travaille à trouver des solutions pour pallier ces effets. Mais il note amèrement que sur la carte des submersions marines, créées après la tempête Xynthia, le littoral n'y figure pas...

Il donne la parole à Christophe LOUIS DIT GUERIN pour un rappel de l'historique de l'érosion du littoral.

Christophe LOUIS DIT GUERIN confirme en effet que l'érosion du littoral sur la plage de Barneville est un phénomène qui dure depuis plus de trente ans. C'est bien sûr un phénomène naturel, certaines années, les plages s'engraissent, d'autres années, elles perdent du sable... C'est la loi de la nature. Mais c'est également, probablement, un phénomène amplifié par les interventions de l'homme sur le littoral, notamment pour le secteur de Barneville-Plage :

- La cale de Barneville qui a créé un barrage au sable au fil des ans ;
- L'érosion au sud, par la création ancienne d'un mur en pierres sèches,
- Ensuite, la création de divers ouvrages de protection : Une digue de type « hollandaise », qui n'a tenu qu'une marée, pour aboutir à des enrochements. Ces enrochements ont un effet dit « domino », c'est-à-dire qu'il entraîne une érosion à la suite, et ce fût le cas devant le château de Chimay.
- Enfin, la création de la digue du port qui fût un des éléments perturbateurs, ainsi que le musoir au bout de la digue ajoutée en 1994 qui entraîne un bourrelet sédimentaire obstruant régulièrement le chenal et coupe le transit sédimentaire. Tout ceci génère un apport de sable sur la plage de Barneville inférieur à ce que la mer en retire à chaque marée.

Toutes ces données font que depuis plusieurs années la plage de Barneville s'affaisse.

Aujourd'hui, il n'y a pas le choix, on doit déposer des enrochements pour défendre le trait de côte. Mais il faut être conscient que, là encore, il y aura un effet domino et que la plage risque de continuer à s'affaisser. Cependant, pour limiter cet effet, il faudra être attentif à respecter une certaine pente sur la fin des enrochements et le cabinet EMTEA, consulté a pu donner quelques conseils transmis à l'entreprise.

Monsieur LOUIS DIT GUERIN rappelle l'étude commandée au Cabinet EMTEA qui est une première, car en effet, diverses études globales ont été réalisées, notamment par le Professeur LEVOY de l'Université de CAEN, mais les résultats de l'étude en cours nous apporteront la compréhension du phénomène sur le secteur défini du littoral de notre commune. Il est en effet nécessaire de comprendre le pourquoi de ce phénomène afin d'y apporter les solutions adéquates. La modélisation est en cours et le cabinet EMTEA va tester plusieurs études pour trouver la ou les solutions qui vont aider la plage à ce ré-engraisser.

Cependant, certaines solutions ont été mises en œuvre et/ou étudiées :

- 1) Le rechargement : régulièrement, la plage est rechargée avant la saison, mais ce n'est pas suffisant et les coûts sont incroyablement élevés.
- 2) Le projet de 1997 qui visait à mettre en place toute une série d'épris perpendiculaires au boulevard Maritime : cela aurait pu fonctionner mais il n'y avait pas d'études approfondies, c'était la « mode épis ». Au cours de l'enquête publique, la population et le commissaire enquêteur se sont prononcés défavorablement et la Municipalité a abandonné le projet.
- 3) La solution mi douce : le stabiplage : évoquée en conseil Municipal suite à l'étude réalisée par Mademoiselle PACARY : il s'agit un épi en composite de faible hauteur qui est destiné à remonter le sable sur la plage et qui disparaît ensuite sous ce sable. Le coût est aussi très élevé et les experts du Conseil Général y sont défavorables.

Christophe LOUIS DIT GUERIN conclut son intervention comme il l'a commencée, en rappelant que ce phénomène d'érosion est dû à la main de l'homme mais que c'est aussi un phénomène naturel.

Monsieur Le Maire fait remarquer qu'il y a 60 ans, il y avait énormément de sable sur les plages, alors qu'en 1914, le niveau de sable était très bas. C'est pour lui, avant tout un phénomène naturel et cyclique dont on a bien du mal à comprendre la logique.

Thierry MENDES demande si le recul des lacs de mer peut perturber les travaux. Il lui est répondu par la négative.

Certains membres du Conseil s'interrogent sur les solutions à apporter. Christophe LOUIS DIT GUERIN rappelle l'importance des résultats de l'étude que l'on attend qui apporteront, on peut l'espérer, des solutions appropriées pour nos plages. Cependant l'équipe Municipale en place aura des choix à faire car il précise que toutes les solutions de défense contre la mer sont très coûteuses.

A une question d'Alain DESPLANQUES sur la date des résultats de l'étude, il est répondu que les premiers éléments de la modélisation devraient être connus pour la mi-février.

Michel OESTEREICH revient sur le fait qu'il a été annoncé qu'il n'y avait pas eu jusqu'à lors d'études véritables sur le phénomène. Il rappelle l'étude de l'Université de Caen. Christophe LOUIS DIT GUERIN lui répond qu'en effet, cette étude, comme il l'a mentionné, a bien eu lieu, mais c'était une étude générale sur le littoral Manchois et concernait l'évolution du trait de côte, elle ne prenait pas en compte les particularités de la commune. Par exemple, il a été constaté simplement qu'en 1991, le niveau de la plage était bas et qu'en 1995 il était à nouveau haut et ensuite, il a rebaisé. En 1995, cela s'explique par l'apport massif de sable dû au creusement du chenal du bassin de plaisance.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer que l'évènement de la semaine passée a pu mettre en évidence que de la végétation a poussé à l'endroit où les algues en putréfaction avaient été mélangées avec le sable, c'était donc un procédé intelligent, même si évidemment, cela ne suffit pas à arrêter la force des vagues en conditions extrêmes, mais peut servir à consolider la dune.

Au sujet des algues, Christophe LOUIS DIT GUERIN informe qu'un nouvel essai d'engins pour une extraction des algues malodorantes dans le chenal devant la Marine aura lieu dans 15 jours.

Au sujet des dégâts de la plage de Barneville, Thierry MENDES se demande, puisque l'on protège les lais de mer privés, s'il n'est pas possible de demander une participation financière aux riverains. Monsieur le Maire lui répond que de toute manière, les lais de mer ne peuvent relever de la propriété privée. Ils appartiennent, selon la loi, au Domaine Public qui est imprescriptible et inaliénable par définition.

Il faudra de toute manière trouver une solution pour ces lais de mer et définir clairement leur statut juridique. Une des solutions serait de demander à l'Administration de fournir le tracé du Domaine du Domaine Public Maritime, mais il faudra plus d'une dizaine d'années, et cela devrait prouver que les lais de mer font partie du Domaine Public Maritime.

L'autre solution, plus réaliste, est de réussir à convaincre les propriétaires qu'il est nécessaire de les remettre à la Collectivité et les derniers évènements sont plutôt en cette faveur. Certains lais de mer ont déjà été rendus à la commune.

Christophe LOUIS DIT GUERIN précise également qu'au vu de la révision du Plan Local d'urbanisme, une étude est menée afin que la Commune puisse, le cas échéant, préempter ces lais de mer.

Gérard DELAMONTAGNE intervient pour expliquer les travaux qui ont débuté le lundi 13 janvier 2013 en procédure d'urgence.

En prévention de la prochaine grande marée du 1^{er} Février 2014 où le coefficient atteindra 114, il est urgent de faire des travaux de confortement en urgence. Les services préfectoraux et de la DDTM ont été contactés et ont donné leur accord. Le code des marchés publics, et notamment son article 35 prévoit que des travaux peuvent être engagés sans mise en concurrence pour des travaux d'urgence.

Vu les délais très courts d'intervention avant la prochaine grande marée, la Municipalité suit ce dossier en permanence et des réunions de « crise » ont lieu régulièrement avec les entreprises. Etant donné que nous ne sommes pas la seule commune concernée, le choix des entreprises contactées s'est porté sur celles qui étaient en mesure de réagir très vite et disposaient des engins et des matériaux indispensables (blocs de roches...). C'est ainsi que le choix s'est porté sur l'entreprise MESLIN et sur l'Entreprise BLAIZOT. En effet, il s'agit, en urgence de replacer les blocs

d'enrochements et de les reposer en pied de dune, (entreprise MESLIN) mais aussi de prolonger ces enrochements jusqu'au niveau de la rue de Saint Lô, soit sur une intervention sur un linéaire total de 330m, avec la mise en place d'un géotextile, soit un montant d'environ 425 000€HT. Il convient cependant, avant de reposer ces enrochements, de conforter auparavant cette dune avec du sable, c'est alors l'intervention de l'entreprise BLAIZOT qui est nécessaire. La dernière estimation pour le sable est comprise entre 170 et 200 000€HT.

La dépense globale maximale est donc estimée à 625 000€HT. Mais nous « naviguons à vue » et ce chiffre peut changer en plus comme en moins en fonction de ce que vont tester les entreprises.

Gérard DELAMONTAGNE précise que 8 remorques sont présentes pour le transport du sable et qu'il en est prévu 14 à partir du 15 janvier, auxquelles il convient d'ajouter les engins de l'entreprise MESLIN.

Il rappelle que l'idée première était d'extraire le sable du chenal, afin de profiter de la présence de ce sable qu'il faudra de toute manière extraire pour la navigation, mais il est impossible de trouver des engins qui puissent traverser le chenal, en effet, avec les nouveaux parcs de matériel des entreprises, et l'électronique présente sur ces engins, les entreprises ne veulent pas risquer de mettre leurs engins à la mer.

Il va devenir très compliqué de procéder au désensablement du chenal dans les conditions habituelles. Thierry MENDES s'interroge sur le désensablement nécessaire quand les bateaux des traversées vont reprendre du service. Il lui est répondu que pour ce point il n'y a pas de problème vu l'endroit.

Financement de ces travaux :

Le montant global des travaux est estimé à environ 625 000€HT. Cette dépense n'était pas prévue et il convient de pouvoir demander tous les concours possibles pour aider la collectivité à faire face à cette dépense imprévue.

Monsieur le Maire fait part dans un premier temps de la nécessité de déposer une demande de reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle. Ainsi la commune pourra demander à bénéficier du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles, conformément aux articles R.1613-3, R.1613-4, L. 1613-6 et du Code Général des Collectivités Territoriales dont il est précisé que ce fonds est attribué notamment pour les travaux sur les digues... (Environ 40% de la dépense engagée)

Enfin, il précise qu'il pourrait également être demandé une aide au titre de la DETR. Mais il faudrait également que le Conseil Municipal l'autorise à demander audience auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et auprès des parlementaires pour tenter d'obtenir des financements complémentaires.

Michel OESTEREICH pensait que pour une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, il fallait que des biens privés aient subi des dégâts, il lui est répondu par la négative, il faut de toute manière déposer la demande.

Thierry MENDES demande si deux semaines seront suffisantes pour réaliser l'ensemble des travaux, il lui est répondu par l'affirmative, les entreprises se sont engagées.

Jean-Luc LEBLOND demande si une demande de financement sur les réserves parlementaires a été effectuée, Alain DESPLANQUES répond que le député Stéphane TRAVERT est informé, que son attaché parlementaire est venu sur place et que le député nous soutient et qu'il pense organiser une rencontre avec le Conseil Régional. Il rappelle qu'un montant de 150 000€ était prévu au budget pour la défense contre la mer, bien sûr cela n'est pas suffisant. Il rencontrera les banques en fin de semaine pour des prêts à long terme.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la décision du bureau municipal d'avoir engagé les travaux en urgence auprès des entreprises MESLIN et BLAIZOT, pour le confortement de la Dune et du Boulevard Maritime à Barneville-Plage,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle auprès des services de l'état suite à ce phénomène et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir tous les financements possibles.

Monsieur le Maire profite de la présence des journalistes à cette séance pour rappeler aux habitants que s'ils ont subi des dégâts, ils doivent les déclarer auprès de leurs assureurs et déposer une copie de leur déclaration en Mairie.

INTERRUPTION MOMENTANEE DES ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DU BOULEVARD MARITIME :

Il est rappelé que les études pour l'aménagement du Boulevard maritime ont été confiées au cabinet PHYTO LAB de Nantes, associé au Cabinet Artelia. Elles ont été présentées en commission et le montant des travaux avoisine les 2 millions d'euros. Plusieurs tranches étaient prévues, mais après discussion, la première tranche qui comprenait l'aménagement de la placette autour du poste de secours, avec accès piétons, habillage du poste de secours, mise en place de gradines... aurait pu être réalisée pour environ 6 à 700 000€. Hormis les discussions sur l'ensemble des travaux d'investissements à réaliser et à prioriser, hormis le fait que le résultat de l'étude de Défense contre la Mer n'est pas connu, les travaux d'enrochement précédemment expliqués à réaliser en urgence qui vont entraîner une dépense de l'ordre de 625 000€ non prévue, viennent contrecarrer les projets d'aménagement du Boulevard Maritime.

Le cabinet PHYTO LAB est remercié des études effectuées et de l'accompagnement des élus dans ce projet. Cependant, vu les contraintes budgétaires imprévues, il est proposé de stopper les études pour l'aménagement du Boulevard Maritime et de demander au cabinet PHYTO LAB de présenter le solde de ces honoraires à ce niveau de l'étude. Il est précisé que ce projet n'est pas pour autant abandonné, car il a séduit tous les participants, mais il est repoussé en l'attente de contraintes budgétaires plus favorables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Valide cette proposition.

Au sujet des dégâts dus à la tempête, Thierry MENDES demande si les travaux de la Plage de la Potinière (le Parking et la rambarde), vont être réalisés. C'est prévu en régie, les services techniques ont d'ores et déjà travaillé sur le parking.

Pour les travaux, Christophe LOUIS DIT GUERIN fait état des dommages collatéraux et précise que les lais de mer vont subir quelques ravages dus au passage des bulldozers,

Les propriétaires ont été informés, quand cela était possible, mais certains sont mécontents.

Il faudra également réfléchir à la mise en place de nouvelles descentes d'accès à la Mer.

Alain DESPLANQUES informe que des sacs de sable sont prêts, réalisés par les services techniques, pour la prochaine grande marée, en vue de protéger si besoin, certaines habitations de la Grève d'Or, au point le plus bas de la digue.

Choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose d'un pont bascule au Port :

Monsieur Le Maire rappelle la réalisation récente du Centre Logistique de Débarque. A l'usage, le constat est fait de manutentions fatigantes pour certains pêcheurs et qui peuvent être évitées par la mise en place d'un pont bascule.

Deux entreprises ont répondu à la consultation pour la fourniture et la pose d'un pont bascule au port. Pierre LE ROUX a étudié les offres.

Il s'agit des entreprises :

PRECIA MOLEN (de Privas) pour un montant de 38 920.00€HT

OMNIPESAGE (de CAEN) pour un montant de 61 197.27€HT

Les deux offres, très différentes, sont conformes au cahier des charges, il est donc proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, présentée par PRECIA MOLEN, de Privas, mais qui dispose d'une agence sur Caen.

Pierre LEROUX rappelle qu'un chariot élévateur était prévu pour la manutention, et qu'il faisait l'objet de subventions. Il a donc prévenu les différents organismes que ce chariot élévateur serait remplacé par un pont bascule et bien que les accords n'aient pas été signifiés, il semble que les subventions restent accordées, dans la limite de ce qui était prévu.

Le reste à charge pour le budget portuaire devrait être de l'ordre de 15 000€. Les délais de livraison sont estimés à 6 semaines à partir de la date de la commande signée.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide le choix de l'offre présentée par la Société PRECIA MOLEN, à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe, puisqu'il est question de la zone portuaire, qu'une réunion a eu lieu ce jour avec l'Architecte pour la réalisation de l'abri du canon SNSM et que le dossier est en bonne voie. Une réalisation assez rapide est espérée. Alain DESPLANQUES précise qu'il faudra être vigilant pour rester dans l'enveloppe budgétaire de 200 000€.

QUESTIONS DIVERSES :

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS ANNEE 2013 :

Avant de clore les comptes, il est nécessaire d'ajuster certains crédits sur le budget de la commune et sur le budget du Port :

Pour la commune :

Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), mis en place dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, est plus élevé que prévu de 680.00€ cette somme doit être versée au compte 73923 et prélevée sur le compte 60 631 (fournitures d'entretien)

Pour le Port :

Il y a un dépassement sur la ligne « électricité » de 5 451.00€ et sur la ligne assurances de 549.00€.

Pour alimenter ces deux lignes, 6000€ seront déplacés de la ligne salaires, sur laquelle il reste suffisamment de crédits disponibles.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les écritures en ce sens, à l'unanimité.

Ouverture de crédits d'investissement :

Afin de régler certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget il est nécessaire d'ouvrir certains crédits au chapitre 21 pour les deux columbariums :

DALMONT : 5740.80€ TTC et BATAILLE-LEPLUMEY : 4 840.00€ TTC.

Ainsi que deux factures SOGELEC 50 :

Alarme incendie Centre Eugène Godey : 11 338.90€ TTC

Nouvelle installation Salle du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ouvertures de crédits d'investissement.

Autorisation de défendre la commune : Affaire des Campings-cars :

Monsieur Le Maire informe d'un procès à la commune déposé par le syndicat des campingcaristes au motif d'un accueil insuffisant sur la commune, d'un manque de signalisation... Il se dit confiant car l'arrêté qui régleme le stationnement des campings cars sur la commune a environ 20 ans et il n'est plus attaquant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire appel à Maître SAVEREUX pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

D.E.T.R. : Accessibilité des bâtiments publics :

Il va être nécessaire, au vu du diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics de commencer à s'engager sur certains bâtiments et notamment la Mairie. Il est proposé de mettre en place un monte personne « extérieur » ou bien une rampe qui longerait l'escalier. Le coût est d'environ 45 à 50 000€ et il conviendra éventuellement d'ajouter une somme pour le génie civil et pour création d'un accès sur une fenêtre. Le tout ne devrait pas, en tout cas, dépasser 100 000€.

Il est proposé de présenter une demande d'aide au titre de la DETR dont l'intervention est fixée à un montant de 20% des dépenses plafonnées à 70 000€ concernant tous les travaux inscrits au plan d'accessibilité de la collectivité.

Michel OESTEREICH demande si, à trois mois de l'échéance électorale des municipales, ce projet n'est pas engageant ? Il lui est répondu par la négative, c'est simplement le dépôt d'un dossier de demande de subvention, dans les délais impartis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Monsieur Le Maire souligne que bien que l'accessibilité des bâtiments publics reste à faire, l'accessibilité sur les voies et places publiques est correct sur la commune.

Jean-Luc LEBLOND fait savoir qu'une belle réalisation a été faite à la Mairie de Valognes, il invite celles et ceux qui passeraient par Valognes à aller se rendre compte.

INFORMATIONS ET QUESTIONS :

Thierry MENDES a été interpellé car une demande de subvention pour le Collège André Miclot n'aurait pas eu de réponse. A vérifier, mais il semble qu'aucune demande ne soit parvenue en Mairie.

Il a également été interpellé par Monsieur MAZOYER Rue de la Corniche qui a écrit en Mairie au sujet de l'effacement des réseaux, dont copie a été transmise à EDF, et qu'il n'a pas de réponse.

Monsieur Le Maire a pris connaissance de ce courrier et il va répondre.

Au sujet de l'effacement des réseaux, Alain DESPLANQUES fait remarquer que les anciens poteaux ne sont toujours pas démontés.

Christophe LOUIS DIT GUERIN précise que s'il s'agit de poteaux d'Eclairage Public, la commune doit vérifier, si ce sont des poteaux EDF, un suivi est effectué par cette entreprise. Monsieur Le Maire précise qu'il a l'intention de rencontrer la SARLEC sur le site pour faire un point complet de l'achèvement des travaux rue de Dennemont.

Aucune autre question n'étant soulevée au sein de l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h50.

Le Maire,

Jean-Luc BOUSSARD,

